

Procès Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2024

Conseillers présents :

Ludovic Benini, Martine Girard, Régine Gué, Valérie Deppe, Maxime Bono, Sylvain Desbrosses, Pierre Juline Cournil, Bernard Sellier

Conseillers absents : Lydie Latin

Secrétaire de séance : Valérie DEPPE

Procurations données :

Nina EYMARD donne pouvoir à Bernard SELLIER

Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE

Approbation du PV du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant sur la validation de devis des panneaux photovoltaïques du bâtiment de la batteuse

Installés en 2016 le parc photovoltaïque donne des signes d'usures. Il s'agit de déplacer les onduleurs situés à l'intérieur du bâtiment, sur le mur extérieur côté transformateur afin de les réarmer facilement en cas d'orage, d'effectuer une réparation du panneau de couverture en bac acier par où passe la câblerie qui engendre des fuites à chaque pluie dans le bâtiment.

2 devis ont été reçus:

- Le premier de l'entreprise Helioscoop, qui travaille avec ACOPREV, pour un montant de 5390,5 euros HT, soit 6 468,60 TTC (TVA à 20%)
- Le second de l'entreprise Loic Marcon, pour un montant de 5 471,75 euros HT, soit 6566,15 TTC (TVA à 20%)

Le conseil analyse la différence entre les 2 propositions, et souhaite que l'entreprise MARCON qui est au départ plus chère propose d'inclure sans coût supplémentaire à sa proposition un mode de transmission électronique des informations pour s'aligner sur la proposition concurrente. Le Conseil demande de négocier avec cette entreprise

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant sur le choix d'une entreprise pour l'entretien des réservoirs

Il s'agit de procéder au nettoyage au nettoyeur haute pression des cuves des 5 réservoirs (la Croix, les Grandes Fontaines, l' Ermite, le Village) ainsi que de décaper à l'acide les tubes de quartz ultra violet de filtration. Il convient de noter que ce nettoyage devrait être réalisé une fois par an. L'entreprise fournit un certificat de désinfection.

2 devis ont été reçus:

- Le premier de l'entreprise Objectif – Eau pour un montant de 5 629,13 euros HT soit 6 754,96 euros TTC
- Le second de l'entreprise Liotard pour un montant de 5 957,64 euros HT soit 7 149,17 euros TTC.

Le conseil note que Objectif Eau est moins-disante et propose en sus la vérification UV et la délivrance d'un certificat de désinfection qui peut être fourni à l'agence de l'eau

Délibération adoptée à l'unanimité avec choix de l'entreprise Objectif Eau.

Délibération portant sur la prise en charge des dépenses d'investissement.

Il s'agit de prendre une délibération permettant au maire de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant sur le choix d'un traiteur pour un repas des anciens.

Depuis des décennies la commune offre aux personnes âgées un panier garni de produits locaux. Les personnes âgées viennent de moins en moins chercher leur panier de fin d'année, aussi il est proposé aux anciens de participer à un repas afin de créer du lien. Ce repas aurait lieu le 20 décembre à midi.

Les seniors (résidences principales et secondaires, résidents aux Genêts) ainsi que les membres du conseil municipal et leurs conjoints seront conviés.

Plusieurs devis ont été reçus:

- Le Caveau à Chatillon-en-Diois: pour un repas complet (entrée plat fromage ou dessert avec vin et apéritif) avec 2 plats, pour 3 plats (poisson et viande), avec service.
- Nacquín à Die: environ pour un repas sans fromage ni dessert ni boissons, sans service.
- Kamel (Délicate et saine) à Die: pour un repas sans fromage, ni dessert ni boissons, sans service.

Délibération adoptée à l'unanimité avec choix de l'entreprise Le Caveau.

Délibération modificative N° 5 du budget

Il est proposé de corriger une imputation comptable en basculant des crédits du compte 2128 au 2158 afin de garantir le remboursement du FCTVA. La seule conséquence serait le décalage de trésorerie qui en résulterait.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant sur la modification de convention des archives communales

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le nombre de jours travail de Mme l'archiviste en passant de une journée par trimestre à une journée par semestre. La convention qui nous lie avec le Centre de Gestion serait modifiée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant sur la création d'emploi de secrétaire de mairie

Le poste de Virginie ARMAND évoluerait vers un emploi de secrétaire générale de mairie avec changement de grade. Avancement de grade le 05 / 2025 suite aux nouvelles réformes du Gouvernement des modifications de carrière et d'avancement de grade pour les secrétaires de mairies.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Zone d'aménagement d'Énergies Renouvelables

La loi sur les zones d'aménagement des énergies renouvelables demande aux communes d'aménager des espaces de production d'énergie (voltaïque, solaire, éolien etc.) Le bureau du Parc Régional a émis un avis défavorable concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur le serre de Jayon. Les arguments du Parc reposent sur la zone inscrite en espace boisé classé du PLU qui proscrit ce type de projet, par ailleurs la Chambre d'Agriculture interdit toute installation de panneaux à proximité d'un espace boisé en raison des risques incendie.

Un autre projet pourrait être étudié, il s'agirait de l'installation d'une micro-turbine au réservoir du village en production hydro-électrique. Dans l'ordre, il faut présenter ce projet aux habitants, puis le déposer sur le site officiel, attendre l'avis de la DDT, de la chambre d'agriculture puis du bureau du Parc Régional. Après délibération par le conseil, le préfet entérine le projet.

Rénovation de l'éclairage public

L'entreprise Bouygues Energie doit démarrer les travaux semaine prochaine.

Risque sur les subventions accordées aux communes

A première vue, les subventions et les aides de l'Etat aux communes risquent de se réduire , mais dans des montants qui ne sont pas encore connus.

Poêle pour la cabane du Lauzet

Le poêle n'est plus en état de fonctionner, il est nécessaire de le remplacer. La commune recherche un poêle de petite taille.

Transfert de l'eau

Suite aux décisions du Sénat, le sujet « pourrait » être réétudié au niveau du conseil pour en analyser les conséquences, sous réserve que cette loi soit bien abrogée. La mutualisation a de toute façon été votée au niveau de la CCD

Réunion des référents communaux

Il est proposé aux référents communaux de se réunir dans la première quinzaine de décembre pour faire un point sur les actions menées pendant l'année 2024, le jeudi 12 décembre à 18h30.

Projet de café associatif

Bernard Chante propose de mettre à disposition sa bibliothèque dans le cadre d'un espace partagé. Sylvain et Valérie se proposent de travailler ensemble pour relancer le projet.

Fin de séance à 19 H 45